

Commune de Gabian
EXTRAIT DE DELIBERATION
Du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Mercredi 19 Septembre 2018

L'an deux mille dix-huit, et le Mercredi 19 Septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis, Maire de Gabian.

Présents : Mesdames FELIX Maryse, FLAMENT Chantal, GALZY Isabelle, JOURDAN épouse ROUSSET Agnès.

Messieurs ALLEMANY Christian, BOUTES Francis, FOREZ Daniel. SOULIE Christophe.

Procuration : de Madame HUGUEUX épouse GARRIGUE Sandrina à Monsieur FOREZ Daniel.

Membres absents : Madame PAILLES Pilar et Messieurs BERTHOMIEU Michel, PAGEOT Emmanuel.

Secrétaire de séance : Monsieur FOREZ Daniel.

58/2018 : Nouveau Tableau des emplois.

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du comité technique (obligatoire en cas de suppression d'emploi) ;

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le Maire propose à l'assemblée ce tableau mise à jour :

Cadre ou emploi	Catégorie	Effectif	Durée hebdomadaire
Filière Administrative			
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	1 poste à 32h
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	1 poste à 35h
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe (stagiaire)	C	1	1 poste à 35h
Filière Technique			
Agent de Maîtrise principal	C	1	1 poste à 35h
Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe	C	2	2 postes à 35h
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	C	1	1 poste à 21h
Adjoint Technique catégorie C (stagiaire)	C	1	1 poste à 35h
Filière Animation			
Adjoint d'animation	C	1	1 poste à 18h30
Filière Agent spécialisé école maternelle			
Agent spécialisée principal 1 ^{ère} classe	C	1	1 poste à 35h
Filière Police Municipal			
Brigadier-Chef principal	C	1	1 poste à 35h
Emplois de contractuels de droit public			
Adjoint d'animation	C	1	1 poste à 24h
Adjoint administratif	C	1	1 poste à 20h
Adjoint technique	C	2	1 poste à 20h 1 poste à 24h

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTÉ** la création des postes à titre contractuel à temps non complet 24/35^{ème}.
- **ACCEPTÉ** la suppression des postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe et d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe de catégorie C à temps non complet 20/35^{ème}.
- **ACCEPTÉ** le tableau des emplois qui est valable à partir du 1^{er} Septembre 2018.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette délibération.

Le Maire,

Francis BOUTES

